



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 67666

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés de communications ferroviaires entre certaines régions de France. En effet, force est de constater qu'un usager des chemins de fer aura plus de facilités à voyager vite et de façon directe depuis Paris vers les grandes destinations de province (et inversement) que de province à province. Par exemple, les trajets proposés pour relier la Bretagne et les Pays de la Loire au sud-ouest de la France relèvent du plus compliqué avec des temps de parcours qui dépassent l'entendement. Cette regrettable situation se vérifie partout en France et n'incite pas chaque Français à utiliser le train pour leurs longs déplacements de province à province, avec tout ce que cela peut impliquer en nuisances environnementales et routières. C'est pour cela qu'elle lui demande les mesures urgentes qu'il entend prendre dans ce dossier afin que la SNCF propose au plus vite plus de trajets directs et rapides de province à province.

Texte de la réponse

Les modifications concernant les dessertes grandes lignes sont faites après une concertation approfondie des collectivités territoriales concernées et des enquêtes menées auprès des usagers. Les solutions proposées constituent toujours un compromis entre des objectifs d'amélioration du service offert aux clients grandes lignes (grandes distances) et de maintien d'un service d'intérêt régional correspondant aux besoins exprimés localement, d'autant que la décentralisation des compétences d'organisation des services régionaux de voyageurs est effective depuis le 1er janvier 2002. C'est ainsi que la desserte Nantes - Bordeaux a fait l'objet d'une refonte par la SNCF afin d'améliorer les temps de parcours. Néanmoins, la solution proposée aujourd'hui ne paraît pas encore satisfaire l'ensemble des clientèles concernées. Par ailleurs, à la demande du ministre chargé des transports, le maintien d'un service de bout en bout sur certaines grandes lignes transversales, dans un souci constant d'aménagement du territoire, a permis de préserver les dessertes province-province les plus importantes. Enfin, plus généralement, la SNCF a cherché à développer ses offres pour les déplacements province-province, sans passer par Paris. Il s'agit soit de relations par TGV interconnectés via Massy ou Roissy, soit de dessertes par train de nuit. Dans ce dernier cas, un plan d'action a été mis en place pour améliorer la sûreté des voyageurs (accueil, filtrage) et la qualité des prestations offertes : climatisation, couette confortable, kit de nuit, bouteille d'eau.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67666

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6022

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2386